

CONVENTION VAL DE FENSCH

Référent : Perez diss Anne

Axe PSD : Accompagner - Objectif Opération n°1

Objectif région : Aucun lien

Objectif Lorraine : objectif 1 - Objectif 1.1

Dernière mise à jour : 08/04/2025

PROJETS ASSOCIÉS

Convention Val de fensch (*convention-val-de-fensch*) - **2022**

ENJEUX

Le Conservatoire est gestionnaire de 6 pelouses calcaires sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle et de la commune de Fontoy.

Jusqu'en 2011, un programme d'actions sur pelouses a été financé par les collectivités locales avec comme objet principal l'installation d'un éleveur ovin. Ce financement a également permis l'accompagnement du pâturage par de la gestion mécanique réalisée par le Conservatoire, l'animation territoriale, des suivis scientifiques et des actions de valorisation. Entre 2011 et 2016, les travaux de gestion sur les pelouses ont été soutenus par la politique ENS du département de la Moselle. Depuis 2019, le partenariat se poursuit dans le cadre de conventions signées entre le Conservatoire et les collectivités locales (La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle et la commune de Fontoy).

Ce projet permet le financement des actions courantes se déroulant chaque année tels que le suivi du pâturage et l'animation territoriale.

Périmètre d'action :

Les pelouses calcaires de :

- La côte des moineaux à Algrange-Nilvange,
- La Raide côte à Ranguieux,
- La côte sous la roche à Clouange,
- La côte des brebis à Vitry-sur-Orne,
- La Rappe à Rosselange.
- Les pelouses calcaires à Fontoy

OBJECTIFS & ACTIVITÉS

Nombre de jours programmés : 45

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

RECETTES	
Subventions	0,00 €
Autofinancement	0,00 €
Autres recettes	0,00 €
Total recettes	0,00 €
DÉPENSES	
Frais de personnel	0,00 €
Frais de fonctionnement	0,00 €
Investissements	0,00 €
Total dépenses	0,00 €